

## Agriculture raisonnée : assurance de manger sain et de protéger son environnement

Vous voulez savoir comment ont été produits vos fruits et légumes ? Quels traitements ont-ils subi ? Vous voulez avoir la traçabilité de ce que vous mangez ? Pensez “Agriculture Raisonnée”. C’est un mode de production d’une exploitation agricole qui vise à concilier le respect de l’environnement, la sécurité sanitaire et la rentabilité économique. “L’agriculteur raisonné” pourra tout vous dire, du nom du pot de graines qu’il a planté au nom du produit phytosanitaire qu’il a utilisé, la production d’un fruit ou légume n’aura plus de secret pour vous.

5 exploitants agricoles à La Réunion ont reçu la certification « *agriculture raisonnée* ». Cette appellation signifie que le producteur a suivi scrupuleusement un cahier des charges établi par l’Europe et que le consommateur a l’assurance de manger un produit sain qui n’a jamais été en contact avec un produit nocif pour l’environnement. À La Réunion, c’est le FARRE (Forum de l’Agriculture Raisonnée Respectueuse de l’Environnement), créé en juin 2000, qui est chargé de promouvoir le concept auprès des agriculteurs et de la société. L’organisme certificateur, OCTROI (Organisme Certificateur Tropic Réunion Océan Indien), a la charge de veiller au respect des exigences du référentiel (voir encadré) agriculture raisonnée et de délivrer la qualification pour 5 ans. Pour en savoir un peu plus, nous avons décidé de rencontrer 2 “agriculteurs raisonnés”.

### **L’agriculture raisonnée, c’est d’abord un état d’esprit**

CRÉÉ en 1998, le Verger de la Chapelle de Laurent Fontanaud, situé sur la commune de l’Entre-Deux, s’inscrit dans une démarche pérenne grâce à ses orientations culturelles. En effet, l’arboriculture représente 75% de son activité et l’apiculture le solde restant. « *Il était donc évident pour moi de formaliser cet état d’esprit en participant à l’action de FARRE à La Réunion* », souligne le producteur. Ainsi, la qualification n’est que le préambule à une démarche globale de qualité et de sécurité. « *J’ai toujours été sensible à la protection de la nature, c’est donc tout naturellement que je me suis engagé dans ce programme* ». Laurent Fontanaud a bénéficié d’une aide de l’État de 1.000 euros et a investi 3.000 euros environ pour pouvoir enfin avoir la certification au bout de 2 ans et demi. « *C’était une volonté réelle de ma part et aujourd’hui je suis très fier d’être récompensé* », dit fièrement l’agriculteur.

Mais cela ne s’est pas fait sans peines, en effet, pour Laurent Fontanaud « *c’est au niveau des administrations qu’on perdait beaucoup de temps, on peut perdre facilement 7 mois pour attendre un seul papier* ».

Aujourd’hui, tout son travail et celui de ses employés sont couronnés de succès. Ce label leur a permis de s’ouvrir à de nouveaux marchés : grande distribution, exportation... « *Les gens nous font confiance. De plus, comme je suis le seul apiculteur de l’Outre-mer, et 3ème au niveau national, à avoir eu cette distinction, je peux mieux vendre ma production* ».

Pour l’apiculteur, il n’est pas question de s’endormir sur ses lauriers. En effet, tous les 2 ans, ses employés et lui-même ont l’obligation de se former à de nouvelles compétences techniques. Il est indispensable pour lui que son personnel ait une connaissance approfondie des techniques et qu’il y ait dans le groupe cet état d’esprit de vouloir se protéger et de protéger aussi l’environnement.

Il est également important de savoir que, par arrêté ministériel, seuls les “agriculteurs raisonnés” peuvent utiliser cette appellation sur leurs produits, gage de qualité. De plus en plus de personnes utilisent ce terme à tort et à travers, c’est pour cela qu’il faut davantage de

contrôle pour réprimander ceux qui l'utilisent à tort. Côté prix, « *les produits issus de cette agriculture ne se vendent pas beaucoup plus cher que les autres soit environ 5 ou 10 centimes de plus*, ajoute Laurent Fontanaud, *les gens sont de toute façon demandeurs donc, pour moi, ça marche très bien* ».

### **Les “agriculteurs raisonnés” demandent davantage de contrôles et de reconnaissance**

Pour Jimmy Nicole, exploitant de tomates, melons, poivrons, courgettes, ananas, etc... la démarche de qualification a été un outil de progrès pour son exploitation. Cela lui a permis de prendre conscience de ses forces et de ses faiblesses. Aujourd'hui, il est toujours en quête d'améliorations pour produire des fruits et légumes de qualité, sains, en respectant notre environnement. Pour lui, l'investissement a été énorme, que se soit au niveau financier ou humain et il a fallu attendre 4 ans pour être récompensé. Le travail a été conséquent pour le président de la coopérative Terre Bourbon, mais il était indispensable, car cela fait partie de son état d'esprit que de respecter la nature. « *Maintenant, je sais que mon personnel est protégé, la terre est protégée ainsi que le consommateur. Chez moi, je peux manger une tomate sans la laver puisque je sais qu'elle est saine* », affirme le producteur. Il déplore néanmoins qu'il n'y ait pas plus de contrôles de la part de la répression des fraudes. En effet, aujourd'hui, Jimmy Nicole dit qu'il ne préfère pas signaler sur sa marchandise le label « *agriculture raisonnée* » car les autres producteurs risquent de “copier” ce label alors qu'ils n'ont pas la qualification. Malheureusement, les contrôles sont trop rares et le consommateur risque d'acheter un produit qu'il croit sain alors qu'il n'en est rien. Donc pour l'instant, le maraîcher attend patiemment le moment où il pourra vendre son produit sous l'emballage qui convient. Il ne se fait pas trop de souci car il sait que « *l'agriculture raisonnée est l'avenir de demain* ». C'est un exemple à suivre pour tous les autres agriculteurs qui veulent protéger la santé des Hommes et de la planète. Il est nécessaire que l'ensemble de la population adopte un comportement responsable pour le bien-être de tous.

***Sophie Périabe***

---

### **Le référentiel national**

Le “référentiel national de l'agriculture raisonnée” est issu des recommandations du Conseil Supérieur d'Orientation et de Coordination de l'économie agricole et alimentaire, lequel regroupe les différents partenaires des filières, des producteurs agricoles jusqu'aux consommateurs.

Ce référentiel, qui a fait l'objet d'un arrêté du 30 avril 2002, comporte 98 exigences nationales concernant la gestion de l'exploitation et les modes de productions végétales et animales. Les objectifs généraux sont :

► La gestion des déchets produits sur l'exploitation : tri, élimination, participation aux collectes spécifiques.

► La gestion économe et équilibrée des ressources en eau.

► La protection des paysages et de la diversité biologique

Ce référentiel national est complété par un volet territorial prenant en compte les enjeux

locaux : érosion et qualité des sols, inondation, pollution des eaux, nuisances olfactives, diversité des paysages, etc..  
Le volet territorial est en cours d'élaboration par des commissions régionales de l'agriculture raisonnée.

---

### **Le principe de l'agriculture raisonnée pour le Ministre de l'Agriculture**

L'agriculture raisonnée ouvre des perspectives pour un lien consolidé et approfondi entre les agriculteurs et le reste de la société. La Chambre d'agriculture et ses partenaires, par leur démarche, rassurent les consommateurs et encouragent les bonnes pratiques de producteurs qui ne demandent qu'à être reconnus. L'agriculture raisonnée s'accompagne d'une réflexion économique et pose comme principe qu'une agriculture de qualité n'est pas une agriculture dépassée dans la compétition économique. Elle s'inscrit dans une démarche de développement durable. Elle engage le caractère volontaire, la responsabilité et la valorisation de la démarche de l'exploitant qui mérite d'être connu et reconnu.